

3.2. Contenu des dossiers

Le dossier devra être intégralement rédigé en français et comporter impérativement les pièces décrites ci-après :

- Une présentation de l'équipe projet
 - Lettre de candidature, précisant l'organisation de l'équipe et la répartition des tâches entre les différents membres (le cas échéant) ;
 - Une présentation complète de chacun des membres, y compris les références de projets réalisés ou en cours que l'équipe jugera bon de présenter.
- Une note d'intention programmatique

Cette note doit permettre de juger de l'appropriation par le candidat, des enjeux du projet urbain et de la démarche d'AAP. Elle contiendra les éléments suivants :

- Appropriation de la démarche : compréhension par le candidat du contexte, des enjeux territoriaux et de la démarche ;
 - Compréhension du site
 - Description générale du projet et des programmes envisagés ;
 - Détail du site de projet envisagé (A ou A+B ou A+B+C)
 - Mesures conservatoires du patrimoine dans le cas où le planning de réalisation des travaux le nécessite ;
 - Toute référence de projets comparables ou inspirants permettant d'illustrer le programme et l'usage envisagé ;
- Présentation du montage juridique et business plan associés
 - Présentation du business plan envisagé (modèle économique du projet ; évaluation du cout global du projet (dont acquisition) ; description de la montée en charge de l'activité ; durée de viabilité minimum du projet...) ;
 - Evaluation du niveau de rénovation et de remise aux normes des bâtiments nécessaire à la réalisation du projet (estimation des montants par postes ; proposition de prix d'acquisition...) ;
 - Calendrier de réalisation ;
 - Courrier d'engagement
 - Un engagement à remettre une offre finale en cas de sélection au second tour ;
 - Attestation de visite du site